

CHARTÉ D'ENGAGEMENTS

Province de Namur



GREEN DEAL – CANTINES DURABLES

Je m'engage comme autorité politique pour plus d'alimentation durable dans les cantines !

NOM de l'Autorité Politique : **Province de Namur**

Personne responsable : **Monsieur Amaury Alexandre, Député provincial de la Transition écologique et de la Participation citoyenne**

Personne de contact : **Amaury Alexandre**

E-mail et tél. de la personne de contact : cabinet.dp.alexandre@province.namur.be -
081/77.50.09

CHARTE D'ENGAGEMENTS



1/ POUR DES PRODUITS LOCAUX ET DE SAISON

Objectifs chiffrés

Lors de l'attribution de marchés publics par la Province de Namur, amplifier la démarche d'achats publics responsables par le respect des critères évolutifs d'alimentation saine et durable.

Actions

- Au plus tard fin août 2020, en collaboration et en concertation avec la cellule environnement et le service des marchés publics, effectuer un état des lieux/bilan des démarches précédemment entamées dans ce cadre d'alimentation saine et durable en matière de marchés publics.
- Au plus tard fin 2020, en collaboration et en concertation avec la cellule environnement et le service des marchés publics, établir une liste de critères d'attribution permettant le choix de marchés publics responsables (approvisionnement direct de produits agricoles, sourcing, saisonnalité des produits, conditionnement, produits de qualité différenciée, seuil maximum d'émission de carbone, part de produits frais, etc.) et également établir les structures nécessaires permettant de s'approvisionner auprès des producteurs locaux.
- Au plus tard fin 2021, définir une ligne de conduite précise à respecter dans l'attribution de marchés publics au sein de la province afin de privilégier dans la mesure du possible, des produits locaux et de saison.

CHARTÉ D'ENGAGEMENTS



2/ POUR DES PRODUITS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ANIMAUX

Objectifs chiffrés

Réduire le volume des déchets d'emballages en arrêtant l'utilisation de portions individuelles dans toutes les cantines provinciales.

Actions

- Au plus tard fin 2020, effectuer un état des lieux de la situation actuelle concernant l'emploi de portions individuelles dans les cantines provinciales du namurois ainsi que la gestion des déchets de manière générale.
- Au plus tard mi 2021, dans un second temps, établir un plan d'action et d'intervention en fonction des résultats du bilan réalisé, en étudiant les possibilités d'application sur le terrain.
- Au plus tard fin 2021, veiller à la mise en place et l'application de ce plan d'actions dans les cantines en s'assurant du bon suivi de celui-ci.

3/ POUR DES PRODUITS EQUITABLES

Objectifs chiffrés

Réduire, modifier ou supprimer les distributeurs de boissons et d'alimentation dans tous les établissements d'enseignement provinciaux.

Actions

- Au plus tard fin 2020, en collaboration avec la cellule environnement, faire un état des lieux précis des distributeurs existant dans tous les établissements d'enseignement provinciaux afin d'établir leur nombre, leur contenu, le bénéfice financier qu'ils apportent aux écoles, etc.
- Au plus tard fin 2021, en fonction des résultats de l'analyse de ce bilan et des conclusions constées, mettre sur pied un plan d'intervention afin d'agir au mieux pour la suppression des distributeurs ou pour le remplacement, dans la mesure du possible, des contenus de ces distributeurs par des produits sains, durables, et équitables.
- Au plus tard fin 2021, veiller à la mise en place et l'application de plan d'intervention dans les cantines en s'assurant du bon suivi de celui-ci.

CHARTE D'ENGAGEMENTS



4/ POUR DES REPAS SAINS, ÉQUILIBRES ET SAVOUREUX

**5/ POUR LA REDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET DES
DECHETS**

6/ POUR L'INCLUSION SOCIALE